

M. Danforth en remplacement de M. Cadieu (Meadow Lake) sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

MM. Marchand (Kamloops-Cariboo) et Anderson en remplacement de MM. Perrault et Hogarth sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

M. O'Connell en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Burton en remplacement de M. Harding sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

MM. Guay (Saint-Boniface), De Bané et Deakon en remplacement de MM. Gendron, Forget et Robinson sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Olson et MacGuigan en remplacement de MM. Macdonald (Rosedale) et Francis sur la liste des membres du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. Forget en remplacement de M. Rochon sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

---

#### *États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 mars 1969, demandant copie de toutes les lettres, communiqués, rapports, mémoires ou autres communications que le ministre de la Consommation et des Corporations a reçus et qui contiennent des observations sur son livre blanc «Mesures visant à favoriser la stabilité des prix».—(*Avis de motion portant production de documents n° 67*)

Par M. Macdonald,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril 1969, demandant copie de l'analyse de la rentabilité (dont la proportion est 24:1) du Programme canado-américain de coordination des études et fabrications d'armements, analyse à laquelle M. David Munday, sous-ministre adjoint des Services extérieurs du ministère de l'Industrie et du Commerce, a fait allusion devant le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, le 1<sup>er</sup> avril 1969.—(*Avis de motion portant production de documents n° 101*)

Par M. Marchand, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement révisé de la Commission de la Capitale nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1969, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, modifiée en 1966-1967, approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1969-806, en date du 22 avril 1969. (Textes français et anglais)

---

A 10 h. 22 du soir, la Chambre ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.